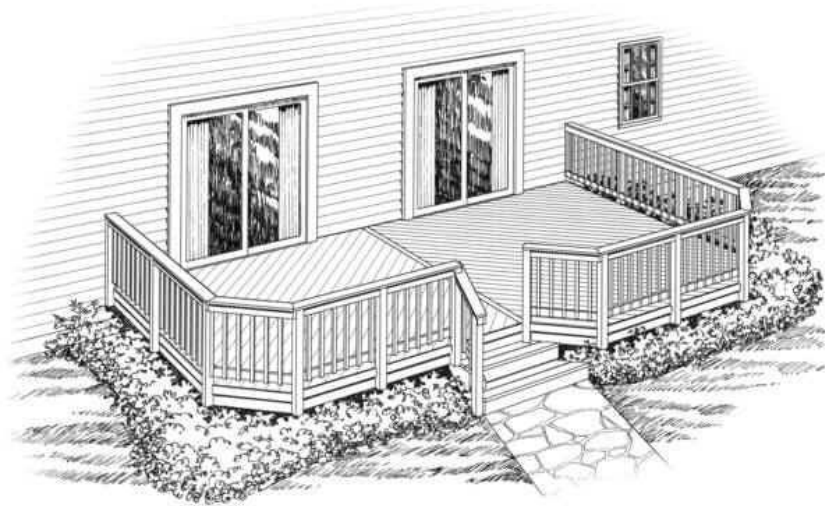


GALERIE, BALCON, VÉRANDA, PLATE-FORME ET AUTRES STRUCTURES DE MÊME TYPE



Toute demande de permis doit être accompagnée des documents et informations suivants :

- Plans de construction donnant une idée claire du projet (si le présent formulaire n'est pas adapté à votre projet).
- Plan d'implantation localisant les distances de la structure proposée par rapport aux limites du terrain et aux autres constructions. Veuillez utiliser votre certificat de localisation si vous en possédez un.
- Fournir une évaluation du coût probable des travaux (estimé verbal).
- Fournir les coordonnées de l'exécutant des travaux.
- Fournir la date prévue de début et de fin des travaux.
- Défrayer les coûts du permis au montant de 55 \$.

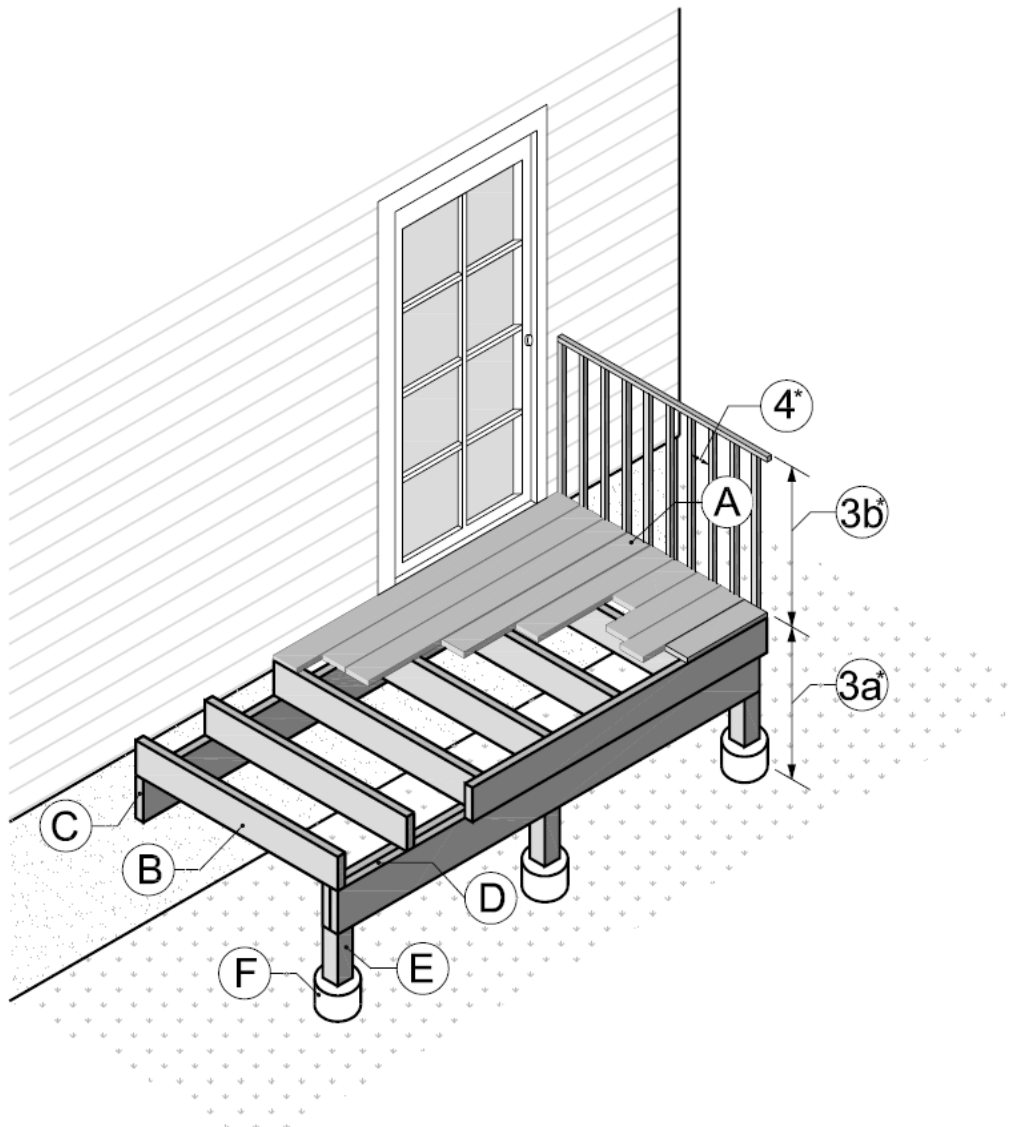
Vous trouverez les dispositions réglementaires à la page 3 de ce formulaire.

Veillez prendre note qu'il est interdit de débiter les travaux de construction avant que le permis soit émis. Le paiement des frais du permis n'est pas une autorisation pour débiter les travaux.

Détails sur le projet - Compléter le tableau ci-dessous (voir exemple en référence) :

| Composante | Dimensions | Espacement | Matériaux |
|---|------------|------------|---------------------------------|
| A - Plancher | | | |
| B - Solive | | | |
| C - Solive de rive | | | |
| D - Solive de rive - Doublée | | | |
| E - Poteaux | | | |
| F - Sonotube, <i>Deck bloc</i> ou pieux | | | |
| Hauteur | 3a* : | 3b* : | 4* (espacement – garde-corps) : |

* Voir « Dispositions réglementaires »



Dispositions réglementaires :

1. Il est permis d'ériger des galeries, balcons ou vérandas, dans la mesure où ils n'empiètent pas plus de 3,7 mètres (\pm 12 pieds) dans la marge avant. Si ces constructions sont érigées à l'intérieur de la marge autorisée, il sera interdit d'y installer des vitres tout autour en vue d'en faire une pièce fermée. Seule sera autorisée l'installation de grillage (moustiquaire). Ces structures doivent être situées à au moins 15 mètres (\pm 50 pieds) de la ligne naturelle des hautes eaux.

Dans le cas d'une habitation déjà construite à l'intérieur de cette marge, il est permis d'ériger des perrons, balcons et vérandas non isolés dans la mesure où ils n'empiètent de pas plus de 3,7 mètres (\pm 12 pieds) dans la marge riveraine de 15 mètres. Toutefois, en aucun cas ces constructions ne pourront être à une distance inférieure à 2 mètres (\pm 6 pieds, 7 pouces) de la ligne naturelle des hautes eaux.

2. Se référer à la grille de zonage applicable pour les marges de recul latérales et arrière.
3.
 - a. Toute volée d'escalier, rampe, palier, balcon et galerie doit être protégée par un garde-corps de chaque côté où la dénivellation dépasse 0,6 mètre (\pm 2 pieds) entre le plancher et le sol adjacent. *Code de construction du Québec – Chapitre 1 – Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada, édition en vigueur.*
 - b. La hauteur de ces garde-corps doit être d'au moins 0,9 mètre (\pm 3 pieds). Cependant, lorsque la dénivellation entre le plancher et le sol adjacent est supérieure à 1,8 mètre (\pm 6 pieds), les garde-corps doivent avoir une hauteur minimale de 1,07 mètre (\pm 3 pieds, 6 pouces). *Code de construction du Québec – Chapitre 1 – Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada, édition en vigueur.*
4. Les parties ajourées d'un garde-corps ne doivent pas permettre le passage d'un objet sphérique de plus de 0,1 mètre (\pm 4 pouces) de diamètre. De plus, leur conception ne doit pas en permettre l'escalade (élément de fixation, saillie, parties ajourées en facilitant l'escalade ou autre). *Code de construction du Québec – Chapitre 1 – Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada, édition en vigueur.*

Il est à noter que les règlements de la Municipalité de Val-des-Monts prévalent en tout temps en cas de divergence entre ce feuillet et lesdits règlements.

Veillez également prendre note que les mesures entre parenthèses sont des données approximatives, et que les données métriques prévalent.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires inscrites au présent document.

Nom et prénom : _____

Signature : _____ Date : _____